

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

| | | | | |
|--|------------------------------------|-----------|-----------------|-------------|
| Peut être utilisée pour se conformer à la norme de communication des risques 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Consulter la norme pour obtenir les exigences précises. | CLASSEMENT DES RISQUES HMIS | | | |
| SAFETEC OF AMERICA | SANTÉ | 1 | 0 = NÉGLIGEABLE | 3 = ÉLEVÉ |
| | INFLAMMABILITÉ | 1 | 1 = FAIBLE | 4 = EXTRÊME |
| | RÉACTIVITÉ | 0 | 2 = MODÉRÉ | |
| RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT | | | | |
| APPELLATION RÉGLEMENTAIRE | Non réglementé | | | |
| CLASSE DE RISQUES/GROUPE D'EMBALLAGE | Aucune / Aucun | RÉF. | Sans objet | |
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION | Aucun | Étiquette | Aucune requise | |

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

| | |
|--|--|
| IDENTITÉ (NOM TEL QU'IL FIGURE SUR L'ÉTIQUETTE ET SUR LA LISTE) | Page 1 de 2 |
| Safetec Disinfecting Solution | |
| NOM DU FABRICANT Safetec of America, Inc. | N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE (24 heures) 1 800 255-3924 |
| ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE) 887 Kensington Avenue at William L. Gaiter Pkwy. | N° DE TÉLÉPHONE POUR RENSEIGNEMENTS (716) 895-1822 |
| (VILLE, ÉTAT/PROVINCE ET CODE POSTAL) Buffalo, NY 14215 | DATE DE PRÉPARATION : Le 24 Octobre 2010 REPLACE LA FICHE DU : Le 29 Janvier 2008 |

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION

| COMPOSANTS DANGEREUX (DÉNOMINATION CHIMIQUE ; NOM(S) COURANT(S)) | N° CAS | % (poids) (FACULTATIF) | OSHA PEL/STEL | | ACGIH TLV/TWA/STEL | |
|---|------------|---------------------------|----------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | | | PPM | MG/M ³ | PPM | MG/M ³ |
| Alkyl-dimethyl-benzyl-ammonium chloride | 68391-01-5 | 0.105 | Aucune établie | Aucune établie | Aucune établie | Aucune établie |
| Alkyl-dimethyl-ethyl benzyl-ammonium chloride | 68956-79-6 | 0.105 | Aucune établie | Aucune établie | Aucune établie | Aucune établie |

Ce produit n'est pas reconnu comme contenant des quantités minimales ou plus des substances visées par la Section 313 du 3^e titre de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) et par la norme 40 CFR 372.

SECTION 3 – RISQUES POUR LA SANTÉ

| VOIES DE PÉNÉTRATION - SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION | PROCÉDURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS |
|---|---|
| YEUX : Le bref contact au liquide ou les vapeurs peut causer l'irritation modérée ; le contact prolongé peut causer l'irritation grave lié à le picotement et à la rougeur. | Les yeux affleurant avec l'eau courante claire pour 25 minutes au minimum tout en tenant des paupières s'ouvrent. Si l'irritation persiste attention médicale de recherche. |
| PEAU : Le contact prolongé avec la peau peut causer l'irritation de peau. | Lavez la peau souillée avec de l'eau le savon et doux. si l'irritation se produit et persiste, cherchez l'attention médicale. |
| INGESTION : L'ingestion de ce produite peut causer l'irritation, la nausée, le vomissement, et la diarrhée de gastro-intestinal. | N'indusez pas le vomissement. Cherchez l'attention médicale immédiate. Le vomissement peut être induit sous la surveillance d'un médecin. |
| INHALATION : Bref inhalation ne sera pas provoquer des effets indésirables, mais inhalation constante mai provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. | Enlevez sur l'air frais. Fournissez l'oxygène si la respiration est difficile. Cherchez l'attention médicale s'il y a lieu. |

RISQUES POUR LA SANTÉ (AIGUS ET CHRONIQUES) :

| | | | |
|------------------------------------|-------|------------------------|-------------------------|
| CANCÉROGÉNOCITÉ | NTP ? | MONOGRAPHIES DU CIRC ? | RÉGLÉMENTÉ PAR L'OSHA ? |
| Aucun renseignement supplémentaire | | | |

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : L'exposition prolongée peur aggraver des troubles cutanés, oculaires ou respiratoires existants.

SECTION 4 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | | |
|---|---|----------------------|
| POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) 93.3°C/200°F (vase ouvert Tag) | LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% en volume dans l'air pour le composant ayant le point d'éclair le plus bas) LEL : Non applicable | UEL : Non applicable |
|---|---|----------------------|

MÉTHODES D'EXTINCTION

L'eau, d'anhydride carbonique, mousse de synthétique, de produits chimiques secs. Extincteurs type de BC ou ABC.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

IDENTIFICATION (NOM TEL QU'IL FIGURE SUR L'ÉTIQUETTE ET SUR LA LISTE)

Safetec Disinfecting Solution^{MC}

Page 2 de 2

Date : October 2008

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Employez la protection respiratoire maximum de respiration d'un seul bloc d'appareil. Employez le jet d'eau pour refroidir les récipients et les structures feu-exposés.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Les acides et les bases forts réagissent avec l'aluminium à l'hydrogène de forme qui est explosif.

SECTION 5 - PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'USAGE/PROCÉDURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT**ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT**

Fournissez à ventilation proportionnée. Des flaques devraient être rassemblées avec l'absorbant inerte approuvé pour la disposition. Utilisez les récipients appropriés de disposition. Le matériel s'est rassemblé avec l'absorbant peut être débarrassé dans un remblai autorisé. Rappelez par conditions de normalisation.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Se débarrasser du produit conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. Les produits classés comme étant inoffensifs peuvent devenir dangereux lorsqu'ils entrent en contact avec d'autres produits. Consulter la norme « 40 CFR Protection of Environment Parts 260-299 » où figurent tous les règlements d'élimination des résidus. Consulter votre agence de protection de l'environnement locale, provinciale ou fédérale avant de jeter tout produit chimique.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE

Tenir le(s) contenant(s) bien fermé(s) lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter d'inhaler les fortes concentrations de vapeurs. Conserver dans un endroit frais et sec loin des sources possibles d'allumage. Garder ce produit et tout autre produit chimique hors de la portée des enfants.

SECTION 6 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

| | |
|---|---|
| PROTECTION RESPIRATOIRE Ordinaire; Aucun requis | VENTILATION VENTILATION LOCALE : Recommandée VENTILATION MÉCANIQUE : Non requis (GÉNÉRALE) : |
| GANTS PROTECTEURS Employez les gants imperméables pour empêcher le contact prolongé. | PROTECTION OCULAIRE Lunettes de sécurité |
| AUTRE VÊTEMENT OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Ordinaire; Aucun requis | PRATIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIÈNE Prendre des habitudes de travail sécuritaires. Utiliser conformément aux directives figurant sur l'étiquette. |

SECTION 7 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| POINT D'ÉBULLITION 93.3°C/ 200°F | MASSE VOLUMIQUE APPARENTE 1,01 |
| PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) Non déterminé | POINT DE FUSION -1.1°C |
| DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) >1 | Ph 11 - 12 |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU Complet | TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE n-BUTYL =1) Plus lent que éther éthylique |
| APPARENCE ET ODEUR Liquide clair | % DE MATIÈRES VOLATILES (EN POIDS) 0 |

SECTION 8 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| STABILITÉ INSTABLE : STABLE : XXX | CONDITIONS À ÉVITER Températures extrêmes |
| PRODUIT INCOMPATIBLES (À ÉVITER) Matériaux anioniques; d'oxydants forts | |
| PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX La décomposition ne se produira pas si le produit est manipulé/entreposé correctement. La décomposition thermique pourrait émettre des oxydes d'azote et vapeurs ammoniacales. | |
| POLYMÉRISATION DANGEREUSE PEUT SE PRODUIRE : NE SE PRODUIT PAS : XXX | CONDITIONS À ÉVITER Non connu |

L'information donnée ci-dessus est présumée exacte. Cependant, l'exactitude de l'information n'est pas garantie. Les utilisateurs devraient confirmer à l'avance que les renseignements sont actuels, applicables et appropriés aux circonstances d'utilisation. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour les blessures subies par l'acheteur ou par des tiers causées directement par le produit si des procédures de sécurité raisonnables ne sont pas appliquées comme le stipule la fiche technique santé-sécurité. Par ailleurs, le vendeur n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées par l'utilisation anormale du produit même si des procédures de sécurité sont appliquées.